POUR UNE NOUVELLE HISTOIRE DES FEMMES JOURNALISTES : LA PLACE CARDINALE DU NUMÉRIQUE

Marie-Ève Thérenty

(UPVM,Rirra21, NewsEye)

marie-eve.therenty@univ-montp3.fr

LA PRESSE

Delphine de Girardin (1804-1855), l'« aimable femme de Girardin » (*Histoire générale de la presse française*, 1969, 5 volumes)

1935

1936

Andrée Viollis (1870-1950)

"Les documents bleus" N° 38

ANDRÉE VIOLLIS

Seule en Russie

de la Baltique à la Caspienne

nrf

Andrée Viollis

Tourmente sur l'Afghanistan

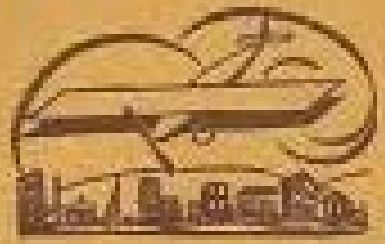

LIBRAIRIE VALOIS

ANDRÉE VIOLLIS

L'AFRIQUE DU SUD

CETTE INCONNUE

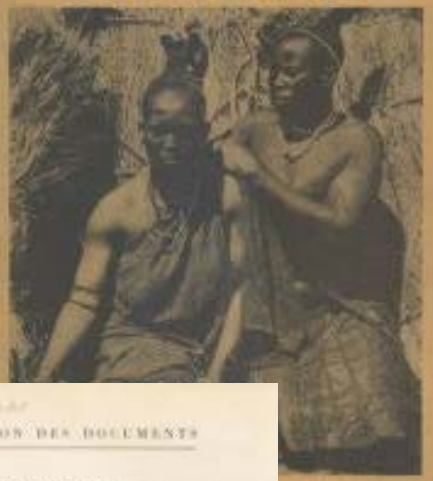

ES VÉCUES

ANDRÉE VIOLLIS

NOTRE TUNISIE

nrf

GALLIMARD

COLLECTION DES DOCUMENTS

ANDRÉE VIOLLIS

Le Japon intime

FERNAND AUBIER, ÉDITIONS MONTAIGNE, PARIS

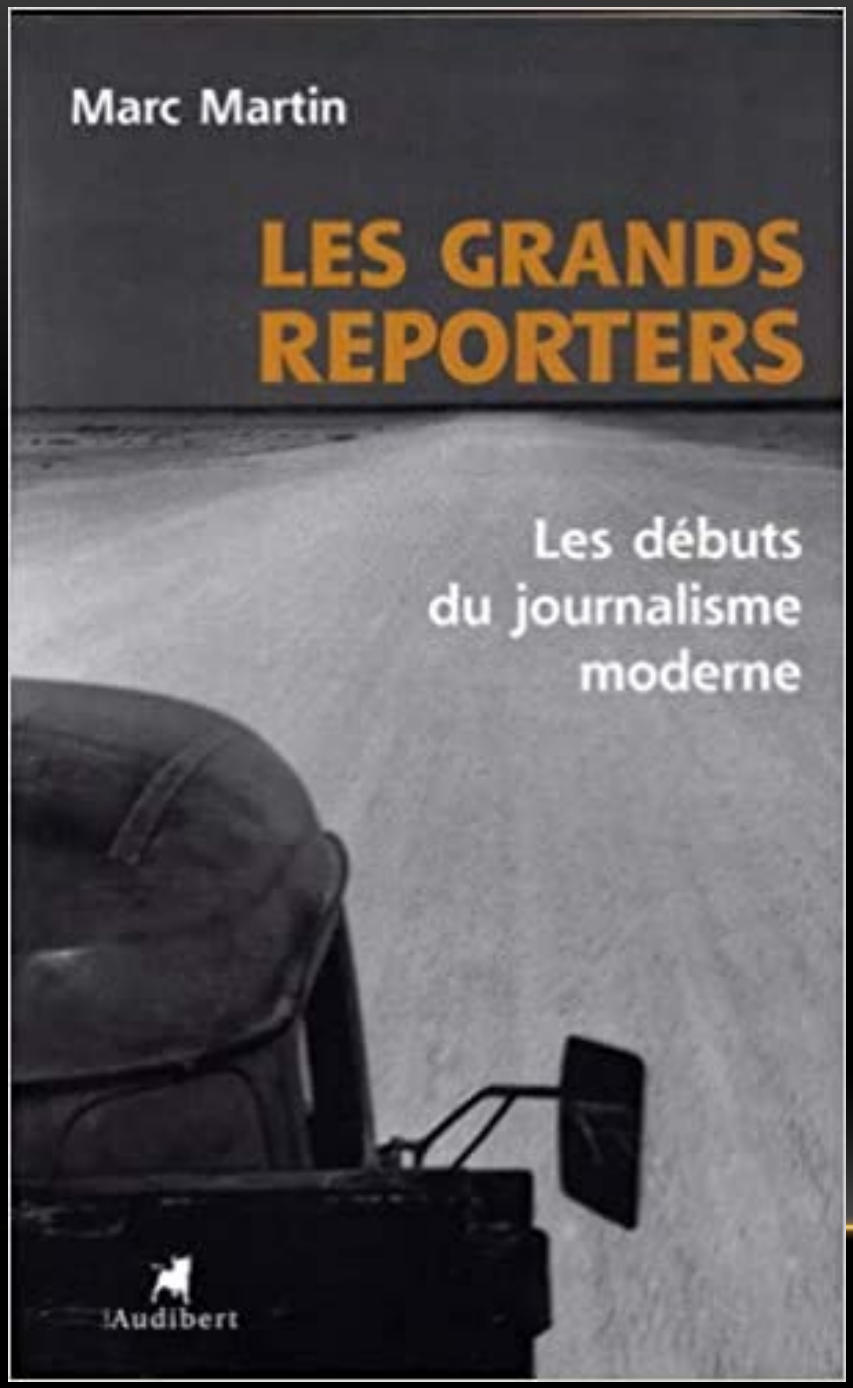

« Albert Londres reste le modèle des grands reporters de la Belle Epoque, n'ayant qu'un seul vrai rival de sa taille, Joseph Kessel. Mais bien d'autres se sont illustrés dans le grand reportage : Pierre Giffard, Jules Huret, Gaston Stiegler, Ludovic Naudeau, Gaston Leroux, Edouard Helsey, Henri Béraud, Andrée Viollis, Saint-Exupéry, Jules Sauerwein ».

RENOIR, LE BUREAU DE COTON À LA NOUVELLE-ORLÉANS, 1873

LE MODELE DE SEXUATION DE L'ESPACE PUBLIC ET JOURNALISTIQUE

Homme

- Tête, raison
- Indépendant
- Rationnel
- Propre à l'activité publique
- Premier-Paris, article de fond, critique, reportage

Femme

- Corps, sexe, capacité à engendrer, Famille, intérieurs
- Dépendant
- Émotionnel
- Propre à l'activité domestique
- Chronique, chronique de modes

DE LA SERENDIPITÉ AUTOMATISÉE AU « ZOOM READING »

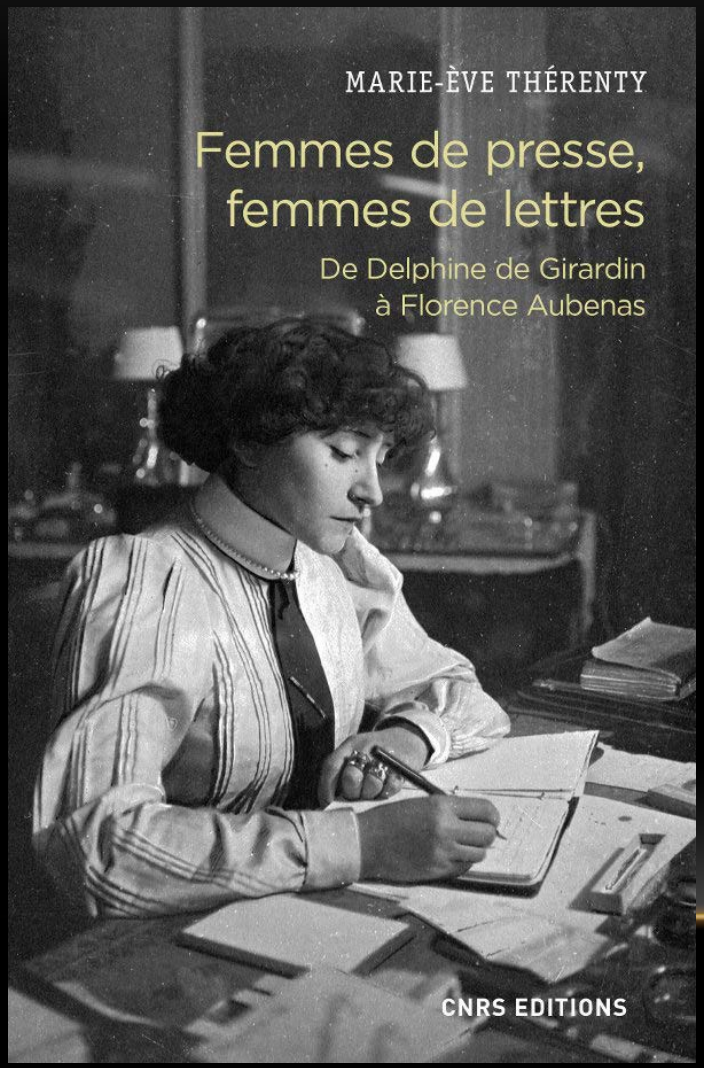

UNE CERTAINE ENDOGAMIE

Andrée Viollis

Gustave Téry

Annie de Pène

Simone Téry

Germaine Beaumont

TRAVAUX ANTERIEURS SOULIGNANT L'IMPORTANCE DE *L'OEUVRE*

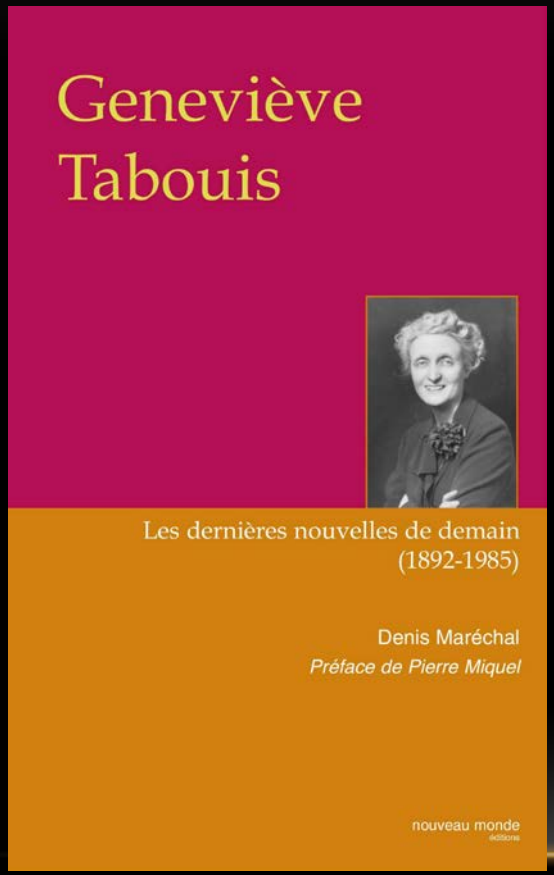

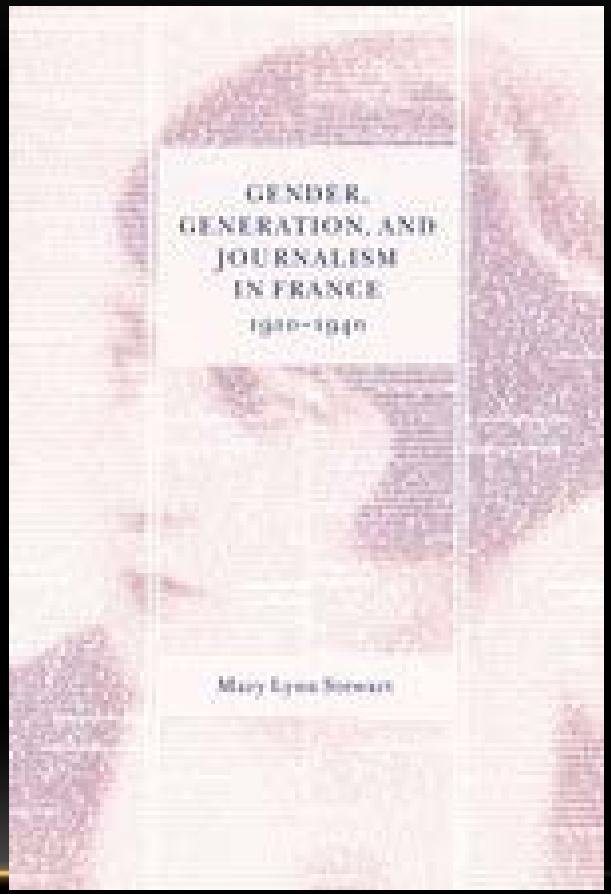

PREMIÈRE ANNÉE. — N° 1 JEUDI 9 DÉC[...] — SAINTE LÉOCADIE LE NUMÉRO : CINQ centimes.

CALENDRIER RÉPUBLICAIN
19 FRIMAIRE

CALENDRIER PROTESTANT
Passages de la Bible à lire et à méditer
I PIERRE 14, 18.

La Fronde

CALENDRIER RUSSE
27 NOVEMBRE
SAINT GEORGES

CALENDRIER ISRAÉLITE
ANNÉE 5658, 14 KISLEW

Prix des Abonnements :

	Un An	Six Mois	Trois Mois
Paris	20 fr.	10 fr. 50	5 fr. 50
Départements et Algérie	24 fr.	12 fr. »	6 fr. »
Etranger (Union postale)	35 fr.	18 fr. »	10 fr. »

DIRECTRICE : MARGUERITE DURAND

Direction et Administration : 14, rue Saint-Georges
Téléphone 221.71
Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal et chez Lagrange et Cerf, 6, place de la Bourse, Paris.

LA FRONDE, journal quotidien, politique, littéraire, est dirigé, administré, rédigé, composé par des femmes.

Aujourd'hui

Jeudi 9 décembre.

— *Au Pavillon de Flore*, de deux à sept heures, second jour de la grande vente organisée par l'Union des Femmes de France au profit des rapatriés de Madagascar et des Colonies.

— A l'Hôtel Drouot, exposition publique des tableaux, dessins et aquarelles du peintre orientaliste Gustave Guillaumet.

— *Au Cercle catholique des Etudiants*, 18, rue du Luxembourg, première séance de musique de chambre à 9 h. 1/2 du soir.

— Visites aux Musées du Louvre, du Luxembourg, du Panthéon, des Arts-et-Métiers, de 10 h. à 4 h.

— La Sainte-Chapelle, 10 h. à 4 h.

— Palais de Justice, 11 h. à 4 h.

— Salles de l'Hôtel de Ville, 2 h. à 3 h.

— Amphithéâtre de la Sorbonne, 11 h. à 2 h.

— Manufacture des Tabacs, de 10 h. à midi et de 2 h. à 4 h.

— A la Sorbonne, à 1 h. 1/2, cours de poésie française sur l'Œuvre critique et didactique de Boileau, par M. Faguet.

Ménagères ou Courtisanes?

Qui donc disait qu'une preuve de l'existence de Dieu assez forte pour dispenser d'en chercher d'autres est la rage où son seul nom jette ses détracteurs? Car on ne s'acharne point contre le néant, et la valeur de l'ennemi se mesure à l'âpreté de l'attaque.

Toutes proportions gardées, n'y aurait-il pas quelque peu de cela dans les colères soulevées par les femmes qui ont l'impertinence de faire œuvre de leur cerveau? Si l'on apprenait que des culs-de-jatte s'organisent en corps de ballet, on ne perdrait pas son temps à leur démontrer fort aigrement l'extravagance de leur dessein. Pourquoi alors, sous prétexte que la nature ne nous aurait point créées à des fins intellectuelles — on peut la faire parler, la nature... pas de danger qu'elle donne de démentis — s'épanche-t-on au sujet de celles qui, tant bien que mal, s'attachent à prouver le contraire, en réflexions plus ou moins désobligeantes, dont le parti pris de dénigrement, ne sortant de la niaiserie que pour tomber dans l'insolence, me semble être plutôt de quoi nous enorgueillir.

Pour combattre le goût de l'activité intellectuelle chez les femmes, on emploie tour à tour les injures ou les fadeurs. Celles-ci consistent en un certain nombre de clichés, tel : « la force de la femme, c'est sa faiblesse ». Non, vraiment, il est

les eût supprimées peut-être; mais à Athènes?

Inutile de dire qu'à l'hétaïre vont les sympathies de l'auteur de *Boule de Suif*, et les nôtres aussi, tant il les peint aimables. « Les grands hommes vivaient dans la maison des courtisanes, écoutaient leurs conseils, trouvaient dans leur intimité cette grâce délicate... » — suivent des propos si obligeants que je les passe, par égards pour la pauvre matrone, là-bas, dans le gynécée, en train de moucher le petit Alcibiade.

Je sais bien quelle « griserie sensuelle et poétique ces femmes ensorcelantes versaient de leurs lèvres et de leurs yeux »; mais je me demande quels conseils elles pouvaient donner à leurs illustres amants. Plutôt pernicieux, je le crains, si elles ressemblaient à Manon, puisque — voici les gros mots qui arrivent — « cette figure si pleine de séduction, dans laquelle est incarné tout ce qu'il y a de plus gentil, de plus entraînant, de plus infâme dans l'être féminin, c'est la femme tout entière, telle qu'elle est et qu'elle sera toujours. »

Plus de distinction entre celle de rue et celle de foyer : la femme tout court, l'espèce féminine. Et c'est à cet être infâme, variété matrone, que les Grecs confiaient l'éducation de leurs fils, à cet être infâme, variété hétaïre, que les philosophes et les capitaines allaient demander conseils? Etrange.

« Ne retrouvons-nous pas en elle l'Eve du paradis perdu, l'éternelle et rusée et naïve tentatrice qui ne distingue jamais le bien du mal... » — Pardon : c'est justement pour apprendre cela qu'elle a mordu à la pomme, et c'est grâce à elle que ce lourdaud d'Adam a fait de même. On le lui a assez reproché, à cette pauvre femme.

«... Qui ne distingue jamais le bien du mal, et entraîne par la seule puissance de sa bouche le mâle faible et fort » — Ceci n'est pas très clair. — « Des Grieux, dès qu'il a rencontré cette fille, devient par la seule contagion de l'âme féminine, par le seul contact de cette nature dépravante, un fripon, un gredin, l'associé presque inconscient de cette inconsciente et délicieuse gredine ».

Eh bien! vraiment, si c'est cela, la femme, c'est un médiocre présent que le Père éternel a fait à l'homme pour l'accompagner dans la vie. Qu'on nous en débarrasse bien vite et que le monde finisse.

Pour en revenir à la question de métier, les deux qui nous sont offerts au choix présentent un inconvénient commun à tous les autres : l'encombrement. Dans la maternité, c'est-à-dire le mariage, la concurrence est terrible. Dans l'amour, infiniment plus rémunérateur, peut-être se trouve-t-il encore à prendre quelques places honorables. Mais notre époque embourgeoisée nourrit contre la profession de courtisane un préjugé absurde sans doute. Car enfin, si les filles d'Eve sont infâmes par essence — c'est la faute de ce scélérat de serpent — autant qu'elles aient le courage et l'agrément de leur état.

Ou bien serait-ce que l'homme veut se les persuader méprisables afin de se trouver soi-même, par comparaison, un parangon d'honneur? Il aurait tort. Se plaire en compagnie infâme est pire que l'être soi-même. Si le sens moral n'est rien, pourquoi traiter les Manon de drôlesse? S'il est quelque chose, que dire des Des Grieux?

Parlons un peu raison. Selon ses goûts

les études; et se voient couper les vivres par des parents évidemment dénaturés, mais logiques.

C'est marché de dupes, où les croyants paient pour les profiteurs.

Et si, encore, cela prouvait quoi que ce soit! Mais pour que compte ce genre de manifestation, deux conditions s'imposent : le nombre et la spontanéité!

La spontanéité? Personnellement, j'étais informée depuis le mercredi 1er décembre, de ce qui se préparait. Le nombre? Les étudiants étaient cinq cents.

Il faut être cent mille, pour que le tumulte soit proclamé au Forum; pour que les cris ne traduisent plus les impressions restreintes d'un parti, mais les volontés formulées d'un peuple.

Quand M. Quesnay de Beaurepaire avance avec sérénité, dans son réquisitoire, que le flux, l'océan humain envahissant la gare de Lyon, était concoqué et stipendié, il prête à rire, par l'énormité du paradoxe et la pauvreté de l'enquête. Rien n'avait paru, à ce sujet, qu'une information de trois lignes en un seul journal, et je vois encore la stupéfaction, le désarroi des « meneurs » — qui n'avaient pas prévu ça!

Quand, plus tard, la Jeunesse des Ecoles entendit défendre, contre un puritanisme exagéré, les prérogatives de son âge et les priviléges de la race, le droit de chanter, de danser, et de rire à l'aise, quand, unanimement, pour venger le pauvre Nuger, elle se souleva, aidée des faubouriens, appuyée par la sympathie publique, et que le Quartier latin, des jours, des nuits, fut transformé en champ de bataille, il fallut être aveugle ou déloyal pour prétendre à amoindrir la portée et la valeur de si vaste mouvement.

Tandis qu'avait été discutable l'action partielle d'une fraction d'étudiants s'en allant peu auparavant — ô ironie des contrastes! — acclamer le Sénat, les pères conscrits aujourd'hui conspués, alors proclamés « gardiens et défenseurs des libertés publiques! » C'est le moment, d'ailleurs, où cette même jeunesse présentement couverte de fleurs parce que docile à l'inspiration, était, par les mêmes, traitée de ramassis de petit drôles, ennemie de la patrie, Conservatoire de l'erreur judiciaire, pépinière à Laffemas et à Laubardemont!

Cocasse!

SÉVERINE.

La Tribune de LA FRONDE (2e page) contient aujourd'hui un article de

DU CALME!

Dans l'affolement général de l'opinion qui vient de se produire, on constate ce fait singulier que chaque parti, presque chaque individu, a semblé prendre à tâche de jouer un rôle contraire à celui qu'on en devait attendre.

Ce sont les radicaux les plus intransigeants qui s'enflamment pour la défense des verdicts rendus par les tribunaux d'exception; ce sont des organes du conservatisme le plus irrédentiste qui mettent flamberge au vent pour soutenir que ces mêmes tribunaux ne sont pas plus infaillibles que les autres. Les premiers

deux? Ne vaudrait-il pas mieux qu'il n'y en eût point? J'entends des gens conclure qu'il y en a beaucoup, et qu'on embrouille tout pour le cacher. Si tel est le résultat obtenu par les défenseurs de l'honneur de l'armée, ils lui ont tout simplement jeté le pavé de l'ours.

Ce qui est bien étrange dans cette grosse querelle, qui semble née d'un de ces accès de fièvre obsidionale récurrente auxquels la population de Paris surtout se montre sujette depuis nos défaites, c'est que les questions de personnes y font oublier complètement à tout le monde, les questions de principes, et les règles les plus élémentaires du droit.

Depuis tantôt trente ans que tous nos jeunes gens passent par la caserne, sans grand danger sauf les accidents, tous se targuent, peu ou prou, d'avoir acquis l'esprit militaire. Toucher à l'armée, c'est les toucher; ils se croient solidaires de ses intérêts, et se complaisent à la considérer en masse comme infaillible, sans la plus petite exception individuelle, par ce seul fait qu'ils en font, ou en ont fait partie, tant que ce soit. Si ce jugement, un peu téméraire, était fondé, ce serait trop beau : il ne resterait qu'à licencier tous les tribunaux civils et militaires. Ce serait le paradis.

∴

Pour nous qui n'avons jamais respiré l'air de la chambrée, ni subi les entraînements des camps, mais qui sommes restées pensives et souvent attristées devant le spectacle des choses, les jugeant de plus haut, en les voyant de moins près, nous avons un patriotisme plus calme, plus silencieux, qui n'en est pas moins profond, parce qu'il est plus réfléchi, plus prudent. Il ne se répand point en bravades et en provocations qui pourraient attirer sur cette patrie que nos entrepreneurs en commandite, d'exploitation du chauvinisme prétendent tant aimer, des maux irrémédiables que toute leur bravoure, à longueur de gaffe, serait impuissante à conjurer.

Les plus âgées d'entre nous se rappellent les blouses blanches qui, en 1870, allaient criant sur les boulevards : A Berlin! Parfois ce souvenir nous hante, comme celui d'une leçon que nul ne devrait oublier. Serait-il vrai que lorsqu'un peuple s'est une fois grisé de gloire militaire, à la suite d'un conquérant heureux, il devienne incapable d'accepter avec dignité la riposte d'une défaite? Serait-il vrai que le souci d'une revanche lui fasse fatalement oublier ceux de ses droits les plus nécessaires; ceux qui sont la garantie de la liberté, de la vie et de l'honneur de ses citoyens?

N'est-il pas étrange qu'au milieu de toutes ces clameurs incohérentes, nul ne daigne s'apercevoir que dans cet étrange procès tous les principes juridiques ont été violés.

De deux choses l'une : ou le prisonnier de l'île du Diable a été condamné sur le seul document, non signé, qui a été livré au public, et alors, ce document étant aujourd'hui suspect d'être de la main d'un autre, la révision du procès s'impose. Ou, si la condamnation a été prononcée sur d'autres pièces qui n'ont pas été communiquées à la défense, c'est au conseil de révision, agissant comme cour de cassation, d'intervenir. L'armée ne peut que s'honorer en faisant elle-même œuvre d'équité envers un des siens.

Ni dans l'un, ni dans l'autre cas, il n'y

l'état de siége; elle se conçoit dans la guerre civile, comme dans la guerre étrangère; parce que toute guerre est la négation du droit; que lorsque la violence décide, la justice disparaît. C'est alors un mal nécessaire, et l'une des conséquences de la guerre qui la font maudire.

Mais en pleine paix, pourquoi cette juridiction exceptionnelle, où disparaissent toutes les garanties de la loi?

Comment! on exige des magistrats civils toutes les conditions de capacité : une science juridique approfondie, l'honorabilité de la vie privée, les longs stages dans les rangs inférieurs de la judicature, parce qu'on veut sans doute qu'ils aient une plus longue expérience de la nature humaine. On va jusqu'à garantir leur indépendance par le privilége de l'inamovibilité, afin de les soustraire à toute pression, même du gouvernement, cependant tout cela ne suffit pas à empêcher les erreurs judiciaires.

Et quand il s'agit d'un soldat, d'un officier, ce sont des juges improvisés qu'on lui donne, qui, en fait de droit, ne connaissent que la balistique ou la prise des places, et qui n'ont retenu de l'histoire que les campagnes de César, d'Annibal et d'Alexandre, ou celles de Turenne, de Frédéric II et de Napoléon. Qu'est-ce que toute cette science spéciale peut avoir de commun avec la jurisprudence?

Sont-ils au moins indépendants? On le croit si peu qu'on leur refuse le droit électoral, les plus simples droits du citoyen, et que toute politique leur est interdite, sous prétexte qu'ils peuvent être entraînés par leurs chefs à jouer le rôle des gardes prétoriennes.

Et ces juges, sans indépendance et sans compétence, siégeant dans des tribunaux d'exception, régis par un code spécial, ce sont aujourd'hui les juges de la nation entière, ou du moins de tous les hommes durant vingt ans de leur vie. Car tous, aujourd'hui, pendant le temps qu'ils font partie soit de l'armée active, soit de la réserve, soit de la territoriale, ont leur honneur, leur liberté, leur vie, à la discrétion de juges choisis, au hasard des recommandations ou des camaraderies, dans les bureaux du ministère de la guerre, et qui, dans leurs fonctions, restent soumis au contrôle de leurs chefs.

Nous avons des juridictions spéciales il est vrai. Tel est le tribunal de Commerce, et les tribunaux de prud'hommes. Mais ils n'opèrent qu'en matière civile ne prononçant que les responsabilités civiles. Nul d'entre eux ne peut infliger une peine infamante. Tout autres sont les conseils de guerre.

∴

Si nul n'a songé à tout cela, depuis vingt-cinq ans; si toutes les étrangetés du procès Dreyfus-Esterhazy n'y font pas songer, il faut croire que notre génération virile a peu de souci de conserver l'héritage des libertés et des droits que les générations précédentes lui ont conquis au prix de tant de luttes héroïques.

Ou bien se croit-elle impeccable, si parfaitement soustraite en masse aux humaines passions, qu'elle se refuse à admettre qu'un militaire puisse être victime de l'incompétence de ses juges, si ce n'est de la rancune de ses égaux ou des haines d'un supérieur? Ceux de notre jeune génération qui traitent avec tant de dédain les femmes, supposent-ils qu'il n'est plus de Dalila pour abuser les Samson, plus de Putiphar pour faire enfermer

On dit...

AU PARLEMENT

La Commission de l'armée a entendu le général Billot sur le projet de loi qui tend à autoriser les conseils de revision à revenir sur leurs décisions pour l'une des raisons suivantes :

1° Erreur matérielle dans les pièces sur le vu desquelles la décision a été prise.

2° Défaut de justification imputable aux fonctionnaires ou agents chargés d'établir les pièces ou de les transmettre.

Le Ministre a donné des explications détaillées et son projet a été adopté. La Commission réserve le projet de M. de Montfort pour un examen spécial.

—o—

M. Boucher, ministre du commerce, a été entendu aujourd'hui par la Commission du budget sur le projet relatif au service postal à New-York. Le ministre a indiqué que les intérêts de l'Etat sont garantis.

M. Charles Roux a été chargé du rapport sur cette question.

DANS LES THÉATRES

Voici que les petites baraques du jour de l'an vont bientôt s'élever, et comme chaque année, les jouets nouveaux vont faire leur apparition. Cette année il en est un qui sera particulièrement curieux et ingénieux. Il consiste en une petite bonne-femme, exécutant mécaniquement les danses de la Loïe Fuller. Amusement des enfants, c'est possible, mais combien cette invention donne mal l'idée du spectacle admirable, unique que l'étincelante danseuse offre chaque soir aux Folies-Bergère. Déesse du feu, qu'elle charme, qu'elle asservit à sa loi, elle est l'attraction qui fait courir tout Paris, car il n'est pas en ce moment de plus beau spectacle.

—o—

Il ne faut, paraît-il, voir aucune allusion à notre directrice dans le titre de la revue de Fursy que M. Bopiquet vient de mettre en répétitions au Tréteau de Tabarin : *Les trois fils de Mme Durand* sont ceux d'une simple homonyme. Cependant, il y a, nous a-t-on dit, au cours de la revue une chanson pas trop rosse sur *La Fronde*, et comme cette chanson sera dite par l'exquise Marguerite Deval on peut être assuré qu'elle le sera avec talent, tact et délicatesse.

DANS LES MAGASINS

... Une étrange et fantastique bestiole, — la tortue naine, — éclatant comme une étoile animée, toute chargée de gemmes. C'est la dernière exquise fantaisie que lance un joaillier célèbre, — (cherchez! au 13 de la rue Royale à gauche en venant de la Madeleine, une façade au cadre vert pâle et laqué, une vitrine ruisselante de perles.)

Devant cette vitrine et devant cette création de l'artiste qu'est M. Templier, la mémoire d'une scène fameuse d'*A Rebours* nous revient : celle où le pervers Des Esseintes veut voir sous le chatoiement des *chrysobérils*, des *yeux de chat*, des *saphirines* (j'en passe!) au mouvement rampant de sa tortue... N'est-ce point aussi dans *Salammbô* que les mêmes bêtes promenaient sous les feuillages des jardins sacrés la flamme des joyaux?... Enfin, et tout récemment un poète et seigneur n'a-t-il pas renouvelé ce royal caprice?... Mais, ici, ce sont des animaux-joujoux, fins comme ces étonnants chefs-d'œuvre de Lilliput que les Japonais taillent et fouillent en pleine ivoire; leur carapace minuscule n'est point couleur d'eau morte, elle a la patine somptueuse du bronze, et, sur ce repoussé merveilleux, fulgure le dessin des pierreries, non plus incrustées, mais adaptées. Dessin varié, renouvelé à l'infini : l'un d'eux nous présente

QUELQUES JOURNALISTES DE *LA FRONDE* INTÉGRÉES A *L'OEUVRE*

Marguerite Durand

Maria Verone

25 Centimes — ÉDITION DE PARIS

L'ŒUVRE

En somme, la méthode actuelle des experts s'inspire des meilleures traditions militaires :
On fait un rapport, et on attend le contre-ordre.

Fondateur : GUSTAVE TÉRY

SÉVERINE JOURNALISTE

Le temps des émois

La Bourse Commerciale des Négociants en timbres se tiendra cette année à Bruxelles

La modiste empoisonneuse de Lurcy-Lévy comparaît aujourd'hui devant le jury de l'Allier

LE MAITRE INCONNU

C'est la faute à la douane...

A PROPOS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

De qui est cette fable ?

LE CHIEN POLITIQUE

RACCOURCIS

25 avril 1929

1922

1932

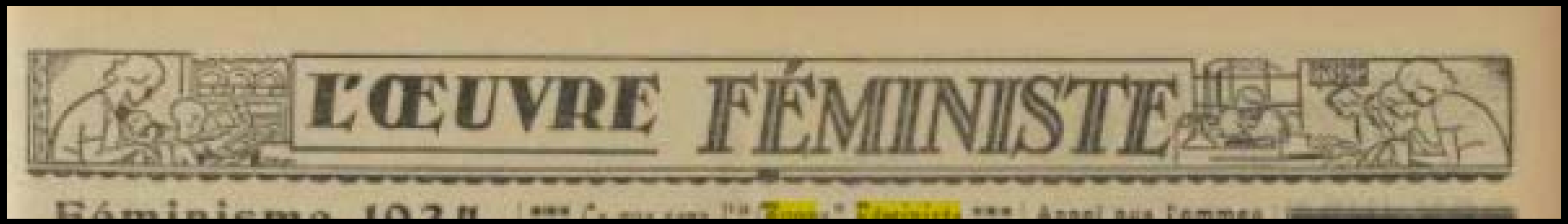

1934

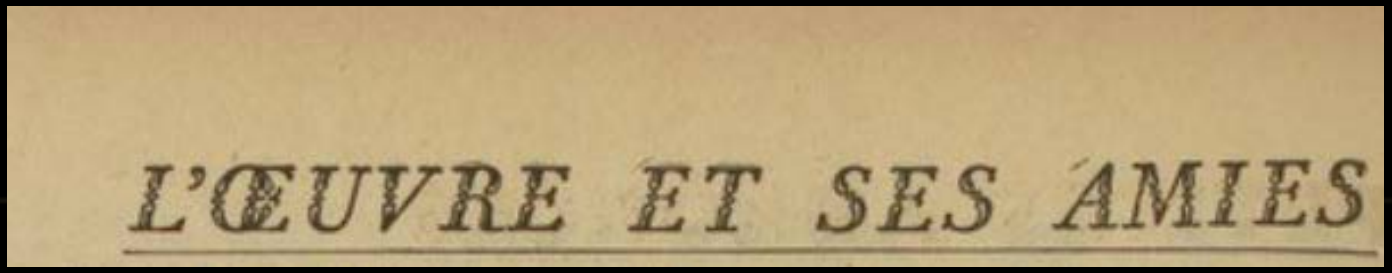

1938

COMBAT POUR L'ACCES DES FEMMES A LA MAISON DES JOURNALISTES

Puisque, moi aussi, je gagne mon pain à la sueur de ma plume, j'ai caressé ce rêve de faire partie de la Maison des Journalistes, de m'y sustenter pour quatre francs au lieu d'être obligée d'en tirer douze de ma bourse au restaurant banal, d'entendre des conversations intelligentes ou bien de lire en savourant un précieux moka, les publications qui m'intéressent.. Et j'ai heurté à l'huis de cet asile et j'ai dit avec confiance :

- Frères, me voilà !

Mes frères m'ont répondu :

- Pas de femmes ici !

Et ils m'ont fermé la porte au nez.

- Blanche Vogt, *L 'Oeuvre,* 29 août 1919.

TABLEAU (EXTRAIT) DES SIGNATURES DE *L'OEUVRE*

	A	B	C	D	E	F	G
1	**Signature**	**Articles**	**Début**	**Fin**	**Signatures alternatives**	**Genre**	
2	G. De La Fouchardière	6580	1916	1944	g. de la Fouchardière., G. de la fouchardière, G.	Homme	
3	— D	2659	1916	1935	— D, — D.	Homme	
4	H. Monier	2614	1925	1942	H. monier, H. Monier, H. Monier., H. MONIER.	Homme	
5	Gustave Téry	1918	1916	1940	Gustave Téry, Gustave Téry., GUSTAVE TÉRY,	Homme	
6	Jean Piot	1571	1918	1940	jean Piot, Jean piot., Jean Piot, Jean Piot., Jean	Homme	
7	Henry Barde	1450	1924	1931	Henry barde., Henry Barde, Henry Barde., Henr	Homme	
8	André Guérin	1272	1923	1944	André Guérin, André Guérin., ANDRÉ GUÉRIN,	Homme	
9	Pol Fer Jac	1232	1928	1943	Pol Fer Jac, POL FER JAC, POL FER JAC.	Homme	
10	André Billy	1206	1918	1940	andré billy, André Billy, André Billy., André BillY,	Homme	
11	Marcel Déat	1189	1929	1944	Marcel Déat, Marcel Déat., Marcel DÉAT, MARC	Homme	
12	Général Verraux	1180	1916	1928	Général verraux, Général verraux., Général Ver	Homme	
13	Edmond Sée	1100	1918	1940	Edmond sée, Edmond Sée, Edmond Sée., Edm	Homme	
14	Pedro	941	1919	1942	Pedro, Pedro., PEDRO	Homme	
15	Geneviève Tabouis	890	1933	1940	Geneviève Tabouis, Geneviève Tabouis., GENE	Femme	
16	Auguste Nardy	798	1923	1944	Auguste Nardy, Auguste Nardy., Auguste NardY	Homme	
17	Picq	792	1934	1944	Picq, Picq., PICQ.	Homme	
18	L'Officier De Service	725	1918	1928	L'officier de service, L'Officier de service, L'Offic	Homme	
19	Henry Larquey	701	1927	1935	Henry Larquey., Henry LARQUEY, Henry LARQ	Homme	
20	Pierre Bénard	677	1921	1939	Pierre Bénard, Pierre Bénard., PIERRE BÉNAR	Homme	

Extraction automatisée des signatures de *L'Œuvre* réalisée par Pierre-Carl Langlais

SIGNATURES DE FEMMES DANS *L'OEUVRE*

- Geneviève Tabouis : 890 + 151 + 33 +30 + 10(1933-1940) Hélène du Taillis : 437 + 89 +13 + 11 (1916-1937)
- ~~Comtesse Riguidi : 331+ 28 (1922-1934)~~
- Maria Vérone : 212 + 187 +25 +17 (1912-1934)
- Madeleine Jacob : 205 +32 (1934-1940)
- Marguerite Prévost : 167 (1922-1939)
- Germaine Décaris : 166 (1933-1940)
- ~~Zette : 143 (1916-1917) pseudonyme masculin~~
- Marion Gilbert : 123 (1921-1938)
- Hélène Gosset : 115 (1931-1940)
- Blanche Vogt : 111 + 83 (1919-1924)
- ~~Fanchette : 99 +67 (1929-1934)~~
- Jeanne Landre : 88 (1935-1940)
- ~~Mitsou : 88 (1935-1940)~~
- Titayna
- ~~Paméla : 78 (1932-1934) chroniqueuse de mode~~
- ~~Elyane (1940-1943)~~
- Gabrielle Réval 77 +40 (1919-1926)
- Yvonne Donon 72 (1941-1944)
- Marcelle Capy 64 (1928-1933)
- Simone Téry 64 (1921-1937)
- Fanny Clar 53 (1921-1943)
- Louise Faure-Favier : 41 (1918-1920)
- Yvonne Dusser : 38 + 30
- + 216 + 98 (1922-1940) – (1889-1967)
- Louise Westkirch 36 (1932)
- Cl. Pascal 35 (1943-1944)
- Jane Misme 35 (1917-1927)
- Suzanne Normand 33 (1932-1939)
- Claude Morgan 32 (1934-1937)
- Fernande Féron 32 (1930-1937)
- Annie de Pène : 31 +23 (1916-1922)
- Léone Devimeur-Dieudonné 29 (1920)
- Lucienne Favre 25 (1941)
- Hélène Picard : 23 (1920-1922)
- Raymonde Machard : 20 (1924-1931)
- Nelia M. Pavlova 19 (1927-1930)
- Vicki Baum 19 (1933)
- Marguerite Clément 18 (1918-1919)
- ~~Une universitaire 16 (1916-1918)~~
- Henriette Sauret 14 (1921-1934)
- Suzanne Davène 13 (1919-1920)
- Madeleine Hivert : 12 (1940-1941)
- ~~Une passante : 24 (1916-1919)~~
- Denise Trémant 11 (1929-1932)
- ~~Corine 10 (1939-1939)~~
- Germaine Moch 10 (1932-1932)
- Hélène Chaudoir 10 (1933-1933)
- Lucie Varga 10 (1938-1938)
- Marguerite Durand 10 (1916-1921)
- Suzanne Collette 10 (1923-1929)

51 signatures au féminin qui correspondent à 41 personnes avérées.

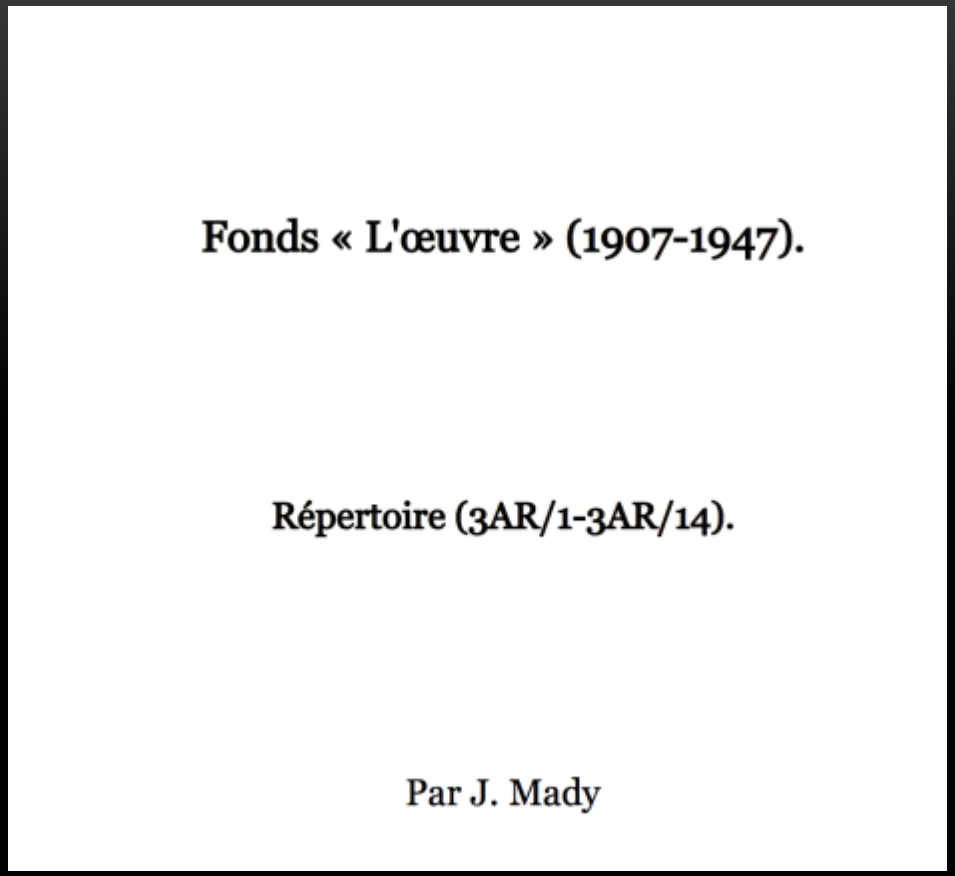

7 femmes (pour 121 collaborateurs)
Germaine Décaris
Madeleine Hivert
Jeanne Landre
Madame Languepin
Marguerite Prévost
Titaÿna
Maria Vérone

DEUX « CHRONIQUEUSES » DE *L'ŒUVRE*

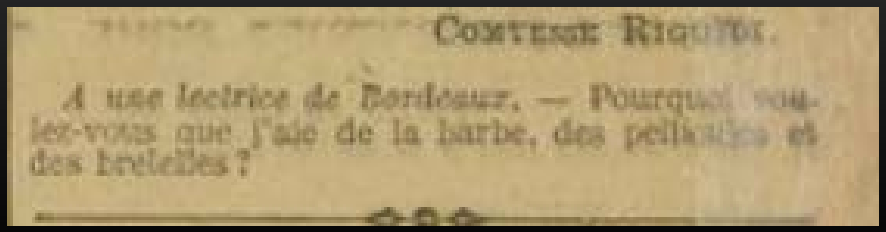
COMTESSE RIGUIDI.

A une lectrice de Bordeaux. — Pourquoi voulez-vous que j'aie de la barbe, des pellicules et des breloques ?

La comtesse Riguidi

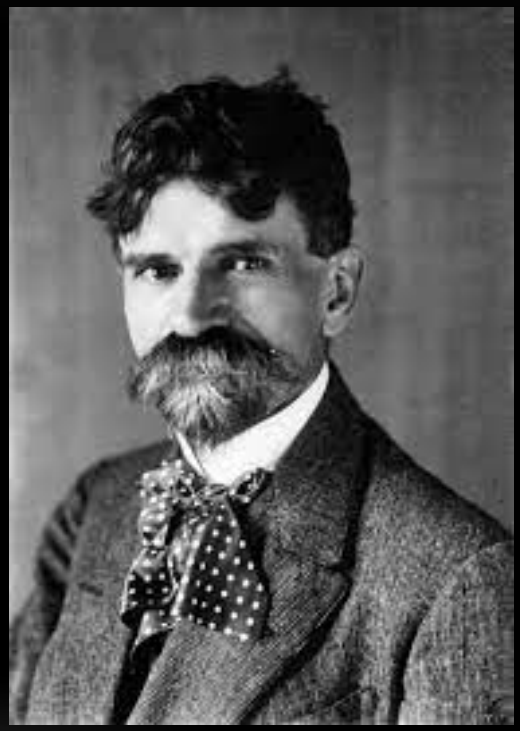

Zette

Des chaussettes roses, selon l'expression du XIX^{e} siècle…

A LA RECHERCHE DE MADAME LANGUEPIN

Affectée au service d'information et de la Presse du Ministère des affaires étrangères

Titulaire de la bourse Alfred Kahn

Femme de l'industriel Jacques Languepin

Marie Marfaing, élève de l'ENS de Sèvres, agrégée d'histoire

Mère du cinéaste Jean-Jacques Languepin

Malheureuse en ménage

… Mais rien sur sa collaboration à L'*Œuvre*…

QUOTIDIEN

A madame Jacques Languepin

Quotidien sans amour, et pas « œuvre de choix »
Point d'heure brève sous ta loi,
Et, comme il est étroit, l'habit des habitudes
Taillé dans le tissu morne des quiétudes
Par les ciseaux sans art d'une terne raison…

•

Redouter le retour en sa propre maison
te pleurer au foyer, solitude perdue,
O, comme il est cruel, parfois, d'être attendue

Jeanne Rannay

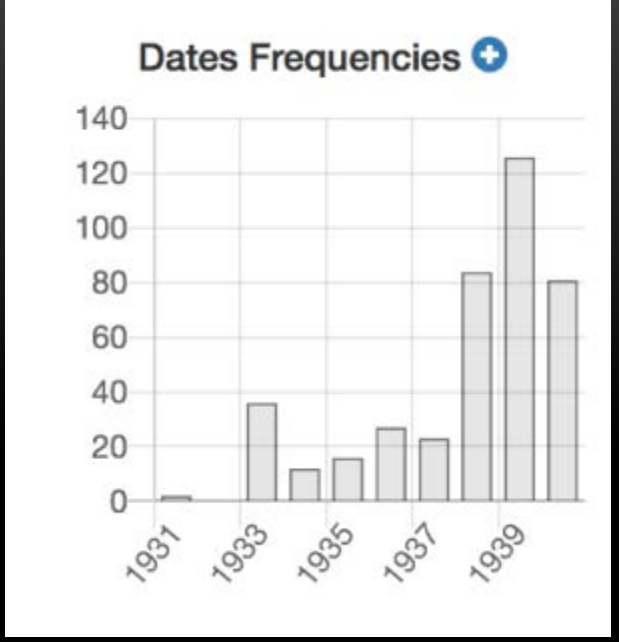

Geneviève Tabouis

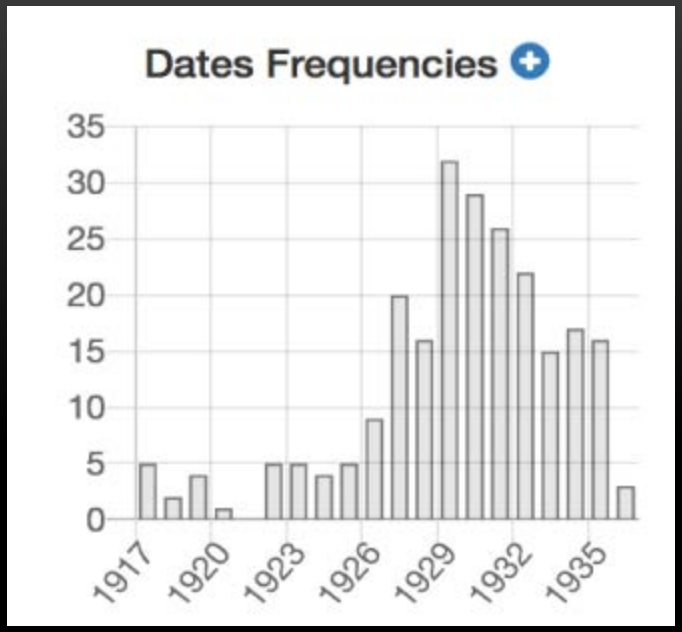

Hélène du Taillis

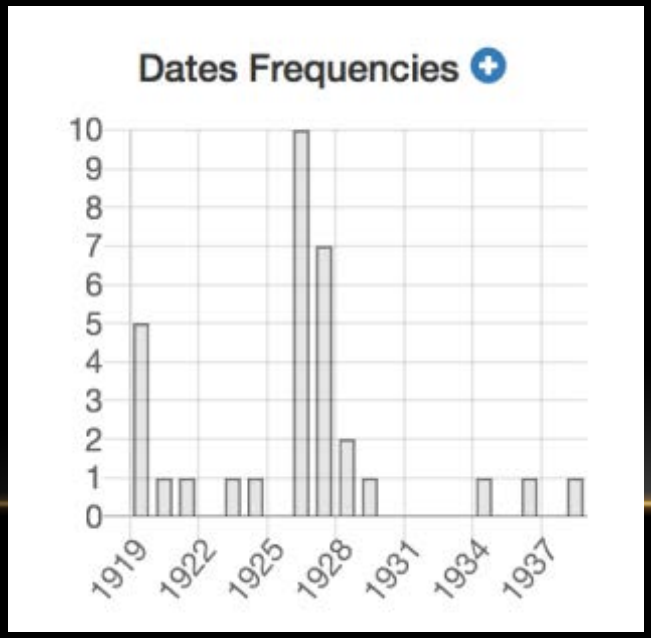

Maria Verone

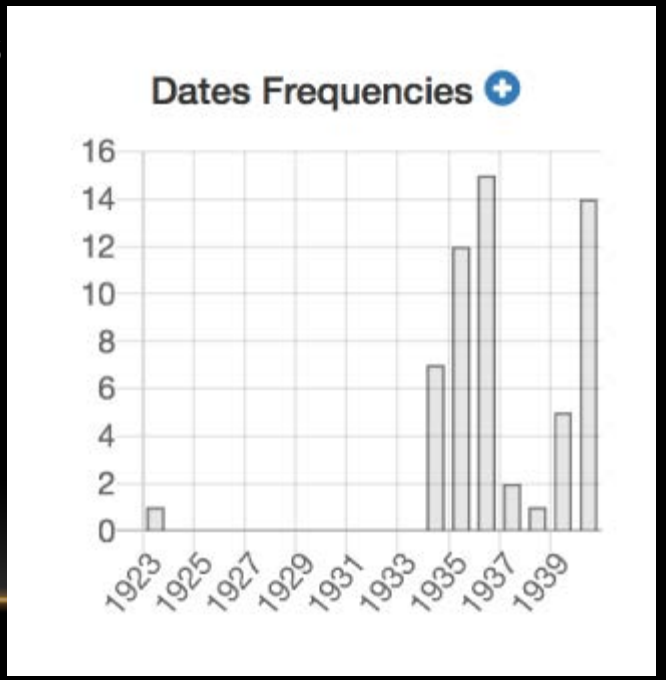

Madeleine Jacob

25 Centimes — ÉDITION DE PARIS — N° 7.036. — SAMEDI 5 JANVIER 1935.

L'ŒUVRE

9, rue Louis-le-Grand (2e)
Adr. télég. : ŒUVRE-PARIS
Chèque postal : Compte 1046

Fondateur : GUSTAVE TÉRY

Téléphone { Opéra 65-00 (7 lignes groupées)

CLICHE OFFICIEL

— Ne bougeons plus !... Un beau petit oiseau va sortir...

CONDAMNERA-T-ON le professeur Martin sur une pièce secrète ?

par JEAN PIOT

Après plus d'un an de détention préventive, le professeur Martin et ses « complices » — j'ai déjà entretenu de cette affaire les lecteurs de l'*Œuvre* — vont enfin être jugés.

Il y a trois semaines en effet — le 14 décembre — M. le juge Benon a procédé à l'interrogatoire « récapitulatif » de M. Martin. Cela n'a pas demandé moins de douze heures — de 9 h. 30 à 21 h. 30 — et le questionnaire préparé par le magistrat instructeur ne comportait pas moins de 24 pages dactylographiées.

— Eh bien ! dira-t-on, le professeur Martin sait donc maintenant de quoi il est accusé, quels documents on lui reproche d'avoir détournés, pour les livrer apparemment, aux Soviets.

— Non. Il l'ignore toujours. Car on n'a pas pu prouver — et pour cause — que le papier remis, en plein café Weber, par M. Martin au nommé Pumper ait été autre chose qu'un document autorisant le dit Pumper à faire, pour le compte de M. Martin, une opération bancaire parfaitement normale.

Toutefois, M. le juge Benon, qui a constitué autour de cette affaire — sa « grande affaire d'espionnage » — un dossier de quelque 4.000 pièces a, le 14 décembre, consenti à révéler à l'inculpé qu'il avait, lui, Benon, dans les papiers saisis chez Martin, trouvé trois documents, d'ordre secret ; que si Martin avait eu chez lui ces trois documents, c'est qu'il en avait livré copie, ou qu'il s'apprêtait à les livrer.

— Voyons les documents ! s'est écrié le professeur Martin.

Le premier, c'étaient des notes prises par le professeur en vue d'une conférence à la « Société des slavisants » (que dirigent MM. Meillet, Paul Boyer et Mazon), sur ce sujet évidemment subversif : « La cryptographie dans les textes vieux-slaves ». Si l'on comprend bien, le professeur Martin, en se réservant de communiquer ces notes à Moscou, aurait donc entendu consacrer sa coupable activité à apprendre aux Slaves comment il fallait déchiffrer leurs vieux textes. Mais peut-être ne compre-

LES AFFAIRES CITROEN

LE MINISTRE du Travail recevra lundi une délégation des syndicats de la métallurgie

Nous avons annoncé hier qu'une délégation des syndicats de la métallurgie se proposait de se rendre, dans l'après-midi, au ministère du travail, pour obtenir certaines précisions relativement aux affaires Citroën.

Cette délégation a vu hier, rue de Grenelle, le chef du cabinet du ministre, avec lequel elle a eu un entretien de près d'une heure.

Il lui a été assuré que M. Jacquier lui-même recevrait la délégation lundi matin.

D'autre part, des représentants des ouvriers demanderaient, cet après-midi, à être entendus par les liquidateurs.

Hier soir, au Syndicat unitaire des métaux, on nous déclarait que des affiches avaient été apposées dans les usines de Javel, de Saint-Ouen et de Levallois, indiquant aux quelque 2.500 ouvriers rentrés avant-hier, que les ateliers seraient fermés aujourd'hui et lundi.

Une semaine anglaise élargie

Nous avons demandé à la direction des établissements Citroën ce qu'il fallait penser de cette mesure.

— Le samedi et le lundi, nous a-t-il été répondu, nous avions normalement beaucoup d'ouvriers qui n'étaient pas occupés. En général, nous faisions la semaine anglaise et plus que la semaine anglaise. Le travail continue demain et lundi normalement, mais avec des effectifs réduits. Il y a des ateliers qui, normalement, ne travaillaient pas.

— Et la paie prévue pour lundi ?

— Lundi, tous les ouvriers qui doivent être payés seront payés.

Un nouveau meeting des ouvriers

Le comité populaire de défense et le Syndicat unitaire des métaux de la région parisienne convoquent les ouvriers non réembauchés des établissements Citroën à assister à un nouveau meeting qui se tiendra aujourd'hui, à 15 heures, à la Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau.

Au cours de cette réunion, les orateurs feront le compte rendu des délégations qui ont eu lieu dans les divers ministères et près des liquidateurs de la firme Citroën, dans le but d'obtenir des précisions sur la

— Flandin, c'est un as...
— Oh ! un grand as...

Poulner, en fuite, écrit à M. Ordonneau

"Je m'en vais très vite et très loin, expier mon seul crime : avoir été sensible à une grande douleur et une grande misère..."

M. Ordonneau avait signé dans l'affaire Pélissier quatre mandats d'arrêt. Pélissier est toujours à Alger où il attend son transfert, Poppe est à la santé ainsi que Davidovici qui, on s'en souvient s'est bénévolement constitué prisonnier dans le cabinet du juge d'instruction... Mais le quatrième prévenu, Poulner, court toujours, et il ne faut plus compter désormais qu'il viendra spontanément s'expliquer devant la justice.

En effet, il vient d'écrire à M. Ordonneau ainsi qu'à son avocat et à un de nos confrères, une longue lettre dans laquelle il proteste véhémentement contre son inculpation et fournit un certain nombre de détails intéressant sa position vis-à-vis des faits qui lui sont reprochés.

Sa lettre datée du 4 décembre, est timbrée du 3 janvier, au bureau de poste du boulevard Hausemann.

Rappelant d'abord sa comparution du 18 décembre devant le juge d'instruction, Poulner précise qu'il n'était considéré à ce moment là par M. Ordonneau que comme un auxiliaire de la justice, et qu'en conséquence il lui était loisible de voyager à la condition de prévenir le juge de ses déplacements. S'il ne se soumet plus à cette formalité, on en comprend la raison : c'est parce qu'il a lu dans les journaux qu'on le recherchait pour l'arrêter.

(Voir la suite en 4e page.)

LES AFFAIRES STAVISKY ET PRINCE

LA COMMISSION d'enquête entendra mardi Mme Stavisky et mercredi les experts ferroviaires

Le bureau de la commission Guernut s'est réuni hier, en fin d'après-midi, pour mettre au point l'ordre du jour des travaux de la commission.

Celle-ci, on le sait, doit siéger à nouveau à partir de mardi prochain, 8 janvier, jour anniversaire de la mort de Stavisky.

Dans la matinée, M. Ernest Lafont donnera lecture aux commissaires de son rapport sur la demande de prorogation des pouvoirs de la commission jusqu'au 31 janvier, dernier délai. Cette demande de prorogation sera déposée l'après-midi à 15 heures, sur le bureau de la Chambre.

Dans la matinée, également, la commission entendra les rapports de MM. Bouilly sur les chèques (suite) ; Ernest Lafont sur certains points particuliers des enquêtes de Bayonne et Orléans ; Peissel, sur divers dossiers secondaires ; Cathala, sur les lenteurs des instructions en cours, et les contradictions qui peuvent apparaître entre certains témoignages.

En cette séance matinale, la commission devait entendre aussi les rapports, beaucoup plus importants de M. René Besse sur « l'activité de la Section financière du Parquet dans l'affaire Stavisky » et de M. Philippe Serre sur « l'instruction de l'affaire Prince à Dijon ». A leur grand regret, les deux commissaires ne pourront pas présenter leurs travaux à la date prévue, pour cette raison bien simple qu'ils ne sont pas encore en possession des pièces indispensables, lesquelles auraient dû depuis longtemps leur avoir été remises.

C'est ainsi qu'ils viennent de recevoir, il y a seulement quelques jours, les textes des dépositions recueillies par le Parquet de Dijon en novembre, ou même en octobre. Encore des pièces capitales ont-elles été... oubliées dans l'envoi !

De même, la commission attend toujours le relevé des comptes en banque du conseiller Prince. Le dossier Poulner, qu'elle a réclamé, ne lui est pas encore parvenu.

Enfin, et c'est le comble, M. Guernut n'a pas encore reçu la fameuse lettre qui lui a été écrite, le 1er jan-

M. PIERRE LAVAL *a été accueilli à Rome par une foule enthousiaste*

Le Duce, lui-même, est venu au-devant du ministre des Affaires étrangères

LES CONVERSATIONS FRANCO-ITALIENNES COMMENCENT CE MATIN

(De notre envoyée spéciale)

Rome, 4 janvier. — *C'est d'abord la première fois, depuis le voyage de Loubet et de Delcassé en 1902, qu'un représentant de notre pays se rend officiellement à Rome. Ensuite, la visite de M. Laval, en ce moment précis, a pris, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en quelques heures, une très grande valeur symbolique.*

L'influence allemande semble vraiment en dégression et, de ce que disent certains Italiens, appartenant aux milieux officiels, on peut déduire que l'emprise politique exercée par l'Allemagne, depuis quelques années sur leur pays, pesait à ces esprits latins. Il suffit de

MUSSOLINI

peu de temps pour évaluer à quel point M. Mussolini est fixé sur les armements véritables de l'Allemagne, et à quel point il les redoute en Autriche et sur le tableau plus vaste encore de l'Europe.

Une véritable inquiétude est également provoquée, ici, par la pensée d'une germanisation — jugée toujours possible par certains — de la Yougoslavie, et susceptible de s'étendre aux Etats voisins de cette

pations du Duce tout entières relatives à de plus vastes problèmes.

Les conversations entre Mussolini et Pierre Laval commenceront demain matin. Aucune discussion sur le texte du procès-verbal n'est à envisager puisque celui-ci a été définitivement arrêté ; pourtant la question de procédure ultérieure sera traitée, c'est là que réside tout l'intérêt de cet acte. Entamera-t-on à Genève, dès le retour, c'est-à-dire sous peu de jours, des conversations sur la conclusion possible de l'accord sur l'Autriche ? La Petite-Entente et les Etats balkaniques, qui doivent se concerter à ce sujet, auront-ils pu le faire avant ?...

En tout cas, des négociations se poursuivront certainement sur le protocole franco-italien, en ce qui concerne les arrangements à intervenir en Afrique, notamment pour les Somalis et pour la cession d'une certaine partie d'actions du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba. D'après ce que l'on nous dit ici, ce soir, la question des Italiens résidant en Tunisie serait réglée, et une période de dix années serait acceptée par l'Italie pour mettre un terme à leurs droits exceptionnels.

Geneviève TABOUIS.

(Voir la suite en 3e page.)

Un nouveau projet de M. Flandin pour restaurer la vie économique du pays

M. P.-E. Flandin déposera très prochainement sur le bureau de la Chambre la suite de ses projets concernant la vie économique du pays.

Le premier de ces projets a trait à l'industrie. Il tend à consolider la liberté des transactions et à généraliser les ententes industrielles sous la surveillance des pouvoirs publics, de façon à éviter que la mauvaise volonté de quelques-uns empêche tout accord de devenir efficace.

Le contrôle de l'Etat aurait un autre avantage, il sauvegarderait

25 Centimes — ÉDITION DE PARIS — N° 6.671. — VENDREDI 5 JANVIER 1934.

L'ŒUVRE

Il n'y a qu'un moyen de couper court aux "on-dit" et aux légendes : c'est d'établir, au plus tôt, toute la vérité.

9, rue Louis-le-Grand (2e) — Adr. télég. : ŒUVRE-PARIS — Chèque postal : Compte 1046
Fondateur : GUSTAVE TÉRY
Téléphone : Opéra 65-00 (7 lignes groupées)

Peuples et magies de l'Océan Indien

Texte et photos de TITAYNA

PAYS TORADJA (CENTRE CÉLÈBES)

I

LE MORT DANS LA CASE

Nu, l'homme grimpe devant moi sans bruit. Plus rapide que mon cheval, il s'arrête, m'attend sans se retourner, reprend sa marche. Ma bête trébuche sur les pierres, hésite devant les rocs, tressaille au bruit d'un iguane ou d'un serpent. A gauche, contre ma jambe, la paroi si proche que je la repousse du bras lorsque ma monture veut gratter sa sueur contre un rocher ; à droite, le précipice. Tout au fond, j'aperçois mes porteurs partis avant moi et dépassés. Je cligne des yeux pour reconnaître mes bagages : lit de camp, malles, fourneau... le sentier tourne et seule l'ombre des aigles anime la montagne.

La verticale du soleil ne laisse pas d'ombre. Avant l'aube nous avons quitté les trois cases du hameau de Booka. A la nuit, nous arriverons à l'étape.

Un filet d'eau coupe notre route, mon cheval boit, l'homme me re-dain, la vallée s'était resserrée et sur ses murs à pic dégringolait l'éblouissement de la végétation équatoriale dont je ne trouverai pas d'autre exemple dans les alternatives de jardin, brousse et désert des Indes Néerlandaises.

Trente kilomètres, seule, dans une jungle presque inviolée ont émietté le souvenir de la civilisation. La terre était maîtresse de son orgie, des singes me regardaient sans fuir, il fallait renverser complètement la tête en arrière pour apercevoir, au fond d'un trou, un coin de ciel sans couleur.

Ainsi, en trois jours, j'arrival à Booka où, ce matin, six Toradjas descendus pour moi de leurs montagnes ont suspendu mes colis à leurs bambous. Avec eux, je retourne vers leur pays inconnu, le pays toradja, *le pays des chasseurs de têtes.*

Une marche rapide non coupée de repos nous amène devant le crépuscule en vue du premier village. Sur

TITAYNA *dans les montagnes du centre des Célèbes, avec le Toradja qui lui servait de guide.*

garde. Mais comme lui, je peux rester le jour entier sans boire ni manger et le soir dormir sur le sol

un piton au milieu de la vallée, la forteresse de son bouquet de bambous perchée sur des pentes à pic

L'HYDRAVION "La Croix-du-Sud" a franchi à son tour l'Atlantique-Sud

De Saint-Louis-du-Sénégal à Natal (3.200 kilomètres) en 19 heures

La *Croix-du-Sud* et l'équipage Bonnot, Jeanpierre, Gauthier, Emont, Duruthy sont arrivés à Natal, hier, à 11 heures 10.

Ils étaient partis la veille de Saint-Louis-du-Sénégal.

Cette traversée de l'Atlantique-Sud — la vingtième, si l'on ne compte que pour une le vol en groupe de la première escadrille Balbo — aura été effectuée à une vitesse moyenne de 163 kilomètres à l'heure.

Elle marque une étape dans l'exploitation de l'Aéropostale. Le trajet, jusqu'à présent, de Dakar à Natal, était effectué par des avisos.

On veut espérer que l'hydravion pourra remplacer, très rapidement, le bateau.

Mais la querelle reste entière, qui oppose l'hydravion obèse et lent à l'avion à roulettes, plus rapide.

L'hydravion coûte beaucoup plus cher, consomme bien plus.

L'avion peut, du matin au soir, effectuer tout le parcours. Son rival doit voler de nuit.

Mais l'hydravion est plus sûr, en cas de panne, comme il a malheureusement eu l'occasion de le démontrer assez souvent. Alors ? Sécurité d'abord ?

Question que le progrès résoudra de lui-même. Les appareils iront plus vite. La sécurité sera fonction, sans doute, de cette vitesse.

Quoi qu'il en soit, avec la *Croix-du-Sud*, avec le Couzinet, avec d'autres appareils encore, l'aviation française, désormais, a la possibilité de ne plus faire exploiter sa grande ligne aérienne par des bateaux.

C'est ce qui importe, pour l'instant.

Les félicitations de M. Pierre Cot

Le ministre de l'air a adressé au commandant Bonnot le télégramme suivant :

— Commandant Bonnot, Natal (Brésil). — A votre arrivée à Natal, après une traversée de l'Atlantique Sud, qui complète admirablement votre précédente performance, je tiens à vous exprimer, ainsi qu'à votre équipage, mes félicitations les plus chaleureuses et celles de toute l'aviation française. *Signé :* PIERRE COT.

L'EXPLOSION d'une bouteille d'hydrogène fait huit victimes

Albi, 4 janvier. — A la Société « l'Electrolyse », dépendance des usines du Saut-du-Tarn, à Saint-Juéry, près d'Albi, une bouteille d'hydrogène a fait explosion en cours de chargement.

Trois ouvriers ont été tués. L'un d'eux a été horriblement déchiqueté. Les cinq autres ont été blessés assez sérieusement.

Les morts sont MM. Combette, âgé de 26 ans, de Saint-Géry, qui laisse une veuve et un enfant de 3 ans ; Manens, âgé de 20 ans, et Raymond Gayrard, tous deux domiciliés à Carmaux. Les blessés, au nombre de cinq, ont surtout subi une forte commotion. Ce sont MM. Carrière, de Saint-Gery, et Bancarel, Blanc, Masbout, Bes, de Carmaux.

RACCOURCIS

29 décembre. — Le scandale Stavisky prend son vol.
30 décembre. — L'escroquerie se monte, dit-on, à 60 millions.
31 décembre. — ...à 200 millions.
2 janvier. — ...à 400 millions.

LA GIGANTESQUE ESCROQUERIE D'ALEXANDRE STAVISKY

M. CAMILLE CHAUTEMPS A PRESCRIT DES MESURES IMMÉDIATES ET ÉNERGIQUES POUR QUE L'ENQUÊTE ABOUTISSE

Hier, à Paris : perquisitions place Saint-Georges où l'on saisit des papiers et à l'hôtel Claridge où l'on ouvre des coffres-forts vides ; à Bayonne, expertise de la fantaisiste comptabilité de Tissier

M. Camille Chautemps a réuni hier matin, dans son cabinet, une conférence à laquelle ont pris part MM. Donat-Guigue, procureur général près la Cour d'appel de Paris ; Pressard, procureur de la République de la Seine ; Durand, chef du cabinet du garde des sceaux, celui-ci étant absent de Paris ; Rateau, directeur des affaires criminelles au ministère de la justice ; Bressot, directeur du cabinet du préfet de police ; Xavier Guichard, directeur de la police judiciaire ; et Thomé, directeur de la Sûreté générale.

Le président du Conseil s'est tout d'abord préoccupé des mesures nécessaires pour intensifier et, au besoin, pour étendre au delà des frontières les recherches déjà entreprises en vue de l'arrestation de Sacha Stavisky.

D'autre part, le Parquet de la Seine a, dès maintenant, prescrit au juge d'instruction chargé d'exécuter les commissions rogatoires de son collègue de Bayonne d'agir avec la plus grande diligence et de rechercher, en accord avec le Parquet compétent, tous les actes délictueux commis par les inculpés, ainsi que toutes les complicités, quelles qu'elles soient, dont ceux-ci auraient pu bénéficier.

M. Camille Chautemps a conféré ensuite avec M. Lamoureux, ministre du travail, et M. Bairet, directeur du cabinet du ministre du commerce, afin de prescrire les enquêtes nécessaires sur les conditions dans lesquelles ont fonctionné les services de contrôle relevant de leur autorité.

Il a également conféré, dans la soirée, avec M. Georges Bonnet, ministre des finances.

Ajoutons que M. Dalimier, ministre des colonies, rentré cette nuit de la Côte-d'Azur, sera reçu ce matin par le président du Conseil.

Il a d'ailleurs eu, hier, avec celui-ci, un entretien téléphonique.

M. Raynaldy, garde des sceaux, en vacances à Rodez, sera également de retour aujourd'hui :

(Photo H. Manuel.)
Mme STAVISKY

(Photo N. Y. T.)
MM. DEMAY *et* FONTAINE, *juges d'instruction chargés des perquisitions.*

sur les conditions dans lesquelles :

1° Il a particulièrement recommandé les émissions de bons du Crédit Municipal de Bayonne aux entreprises d'assurances ;

2° Il a, par un décret publié au *Journal Officiel* du 23 décembre 1933, exclu de la liste des matières premières et denrées alimentaires originaires des Colonies françaises admissibles en franchise en France et en Algérie, le sel de cuisine et le sel industriel, favorisant par ainsi, au détriment des consommateurs métropolitains et nord-africains et des producteurs coloniaux, le consortium des Salines de l'Est et du Midi ;

3° La commission des Colonies de Chambre lui ayant exprimé le désir de l'entendre sur les actes particulièrement graves de l'administration de monsieur le gouverneur Gerbinis à la Martinique et d'entendre ce gouverneur lui-même, d'une part et d'autre part les autorités judiciaires de la Seine étant régulièrement saisies de trois plaintes en forfaiture déposées par moi avec constitution de partie civile contre ce gouverneur, il a fait donner des ordres au juge d'instruction chargé de ces 3 affaires, d'entendre M. le gouverneur Gerbinis dans l'après-midi du jour de Noël, à l'effet de lui laisser prendre le lendemain, dans la nuit, le paquebot *Colombie* à destination de Fort-de-France et a fait surveiller le magistrat instructeur à l'effet de se rendre compte de l'exécution de la mission exceptionnelle et contraire à l'esprit de la loi qui lui avait été imposée.

Enfin, M. Ybarnégaray, absent de Paris, s'est fait inscrire télégraphiquement.

De nouvelles demandes d'interpellation seront vraisemblablement déposées aujourd'hui.

Un débat, dès jeudi, à la Chambre ?

La Chambre rentre mardi. Cette première séance étant réservée au renouvellement du bureau, c'est vraisemblablement jeudi 11 que s'engagera le débat sur l'affaire Stavisky.

Débat « sur le fond » ou simplement « sur la date » des interpellations ? Quelle que soit la procédure, on prête à M. Camille Chautemps l'intention de monter tout de suite à la tribune pour faire justice d'abord — brièvement — de certaines allégations tendancieuses et d'inspiration évidemment politique qui ont été, ces jours-ci, lancées dans les couloirs ; pour affirmer ensuite — en termes particulièrement vigoureux — sa volonté de collaborer de tout son pouvoir à la besogne d'assainissement nécessaire et de ne se laisser arrêter par aucune considération de personnes.

Mais il va sans dire que, des « faits nouveaux » pouvant se produire d'ici là et modifier l'aspect de la séance, il est impossible encore de prévoir sur quel genre d'ordre du jour l'assemblée sera appelée à voter.

Indiquons seulement que la quasi-unanimité des députés présents hier aux Pas-Perdus s'affirmait nettement hostile à la nomination d'une commission d'enquête. Pour beaucoup, l'expérience de la précédente législature suffit...

Une note de M. Julien Durand

On nous communique la note suivante :

M. Julien Durand tient à préciser les conditions dans lesquelles, étant ministre du commerce, il a saisi son collègue, le ministre du travail, de la question du placement des réserves des compagnies d'assurances en bons des caisses de Crédit municipal.

Le 14 juin 1932, M. Julien Durand a reçu de M. Garat, député, la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que bien que les bons de Crédit municipal soient autorisés comme placement de réserve des compagnies d'assurances (art. 1er, *in fine* du décret du 9 juin 1906), la plupart de celles-ci, de même d'ailleurs que la Caisse des Dépôts et Consignations, paraissent les ignorer ou hésitent à en mettre en portefeuille.

(Voir la suite en 4e page.)

La grande indignation du professeur Jèze

par JACQUES DUBOIN

M. le professeur Jèze exhale hebdomadairement sa mauvaise humeur dans le *Journal des Finances*. Car M. le professeur est partisan de l'équilibre intégral du budget : « La comédie continue, dit-il ; le pillage démagogique bat son plein ; le Parlement est terrorisé par la clique des intérêts égoïstes, etc... » Et M. le professeur réclame des économies *formidables*, selon son énergique expression.

Loin de nous la pensée qu'un gros effort ne s'impose pas, notamment qu'il est urgent de faire disparaître ces retraités qui cumulent leur retraite avec de lucratives fonctions ; qu'une refonte administrative est obligatoire pour que l'Etat s'adapte à ses nouvelles fonctions qui con-

5 janvier 1934

LES CHRONIQUEUSES

- - Un genre tourné vers les intérieurs, les salons, la maison, les mœurs
- Un genre qui s'écrit à partir des modes d'écriture autorisés par les femmes : conversation, fiction, lettre, écriture intime
- Un discours cantonné dans un espace-gynécée mais qui s'autorise des transgressions ironiques sur les espaces masculins du journal

Gyp (1849-1932)

DEUX « CHRONIQUEUSES » DE *L'ŒUVRE*

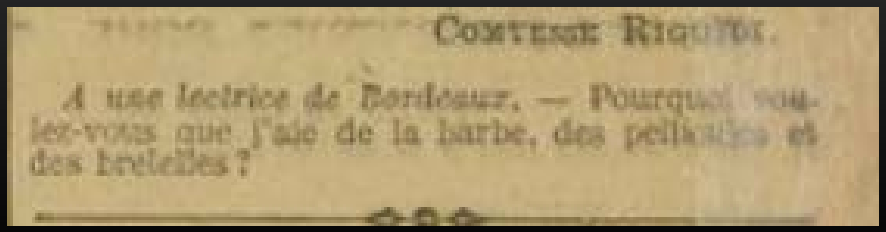
COMTESSE RIGUIDI.

A une lectrice de Bordeaux. — Pourquoi voulez-vous que j'aie de la barbe, des pellicules et des breloques ?

La comtesse Riguidi

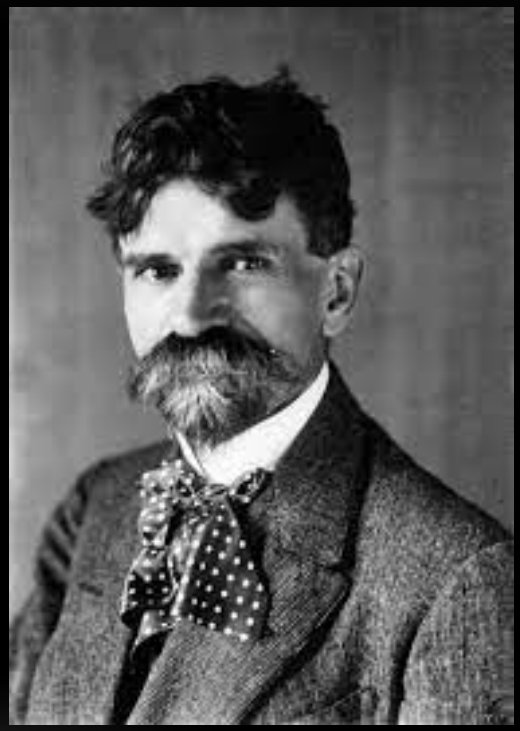

Zette

Des chaussettes roses, selon l'expression du XIX^{e} siècle…

PAS D'AVENTURIÈRES DANS L'OEUVRE

- Le désir de fuite et d'exploration des univers lointains
- Exposition du corps et ambiguïté genrée
- Le journal comme alibi
- La perspective ethnologique

LES POLYVALENTES

70me Année — 3me Série — N° 120 — Le Numéro quotidien : VINGT CENTIMES EN FRANCE — Mardi 29 Avril 1924

LE FIGARO

GASTON CALMETTE — ROBERT DE FLERS

M. DE VILLEMESSANT

L'OPINION D'UNE FEMME

Vieillesse d'hier Jeunesse de demain

Hyperbole électorale

Les conversations franco-belges

ECHOS

Le général Diaz donne sa démission de ministre de la guerre

C'est le général di Giorgio qui reçoit la succession

Communiqué officiel

Pour la chaire Victor-Hugo

Le dépouillement du scrutin

Le Reich désigne ses représentants aux Comités d'organisation

La Conseil général des Sociétés de la Croix-Rouge

Le nouveau tarif des places à la Comédie-Française

Immigration et natalité

Par E. GARÇON

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LES FEMMES DE LETTRES POLYVALENTES HÉRITIÈRES DE *LA FRONDE*

- Ont une double activité comme écrivaines et comme journalistes. Viennent souvent du conte.
- Sont très polyvalentes, formées à toutes les rubriques, y compris le reportage.
- Cherchent souvent une sinécure : chronique de tête, direction des pages féminines, micro-chroniques signées de seconde page

QUELQUES POLYVALENTES DE *L'OEUVRE*

PAS DE SCANDALEUSES A L'OEUVRE

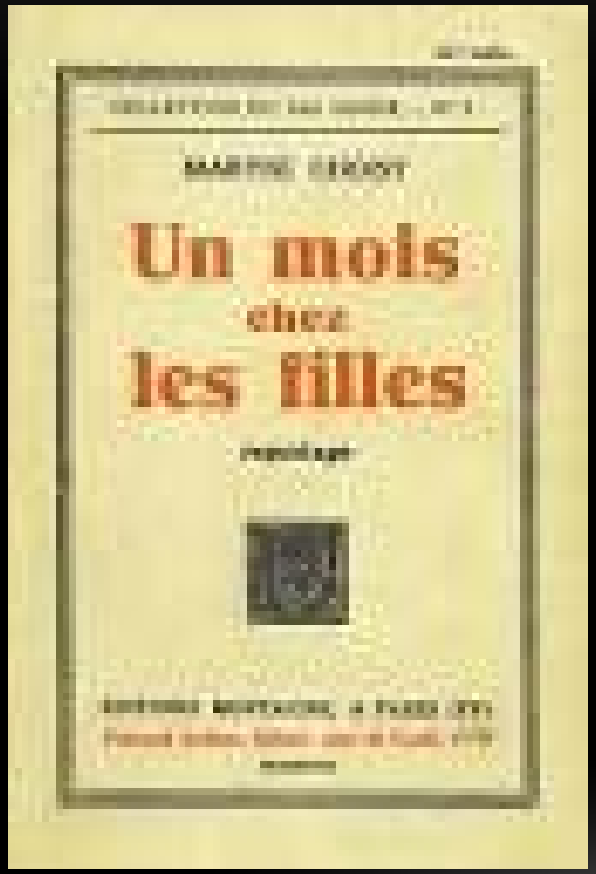

- Reportage de l'immersion
- Reportage à scandale
- Formule du roman-reportage avec « tout ce que cela comporte d'études de types variés, d'expériences personnelles, de théories, d'enquêtes, de documentation » mais aussi « d'arrangements esthétiques des vérités »

LES GRANDES REPORTERS

Andrée Viollis

- Arpentent les continents, fréquentent tous les théâtres d'actualité.
- Utilisent une grammaire légèrement genrée : plus d'interviews, plus d'immersion, plus de care.
- Ont une activité en librairie, comme femmes de lettres, romancières etc
- Ont largement disparu des mémoires

QUELQUES REPORTERS DE L'OEUVRE

Germaine Decaris

Simone Téry

LES POLITIQUES OU LES CASSANDRE

Marie d'Agoult (1805-1876)

- Des femmes appartenant à 'l'élite, indépendantes financièrement d'une grande culture.
- Proclament que leur statut de mineures politiques leur donnent une indépendance favorable à l'exercice du métier de journaliste. Font leur coming out en tant que femmes
- Mettent en scène une voix politique, lyrique, prophétique et souvent apocalyptique
- Convoquent souvent Cassandre

LES POLITIQUES OU LES CASSANDRE

Geneviève Tabouis (1892-1985)

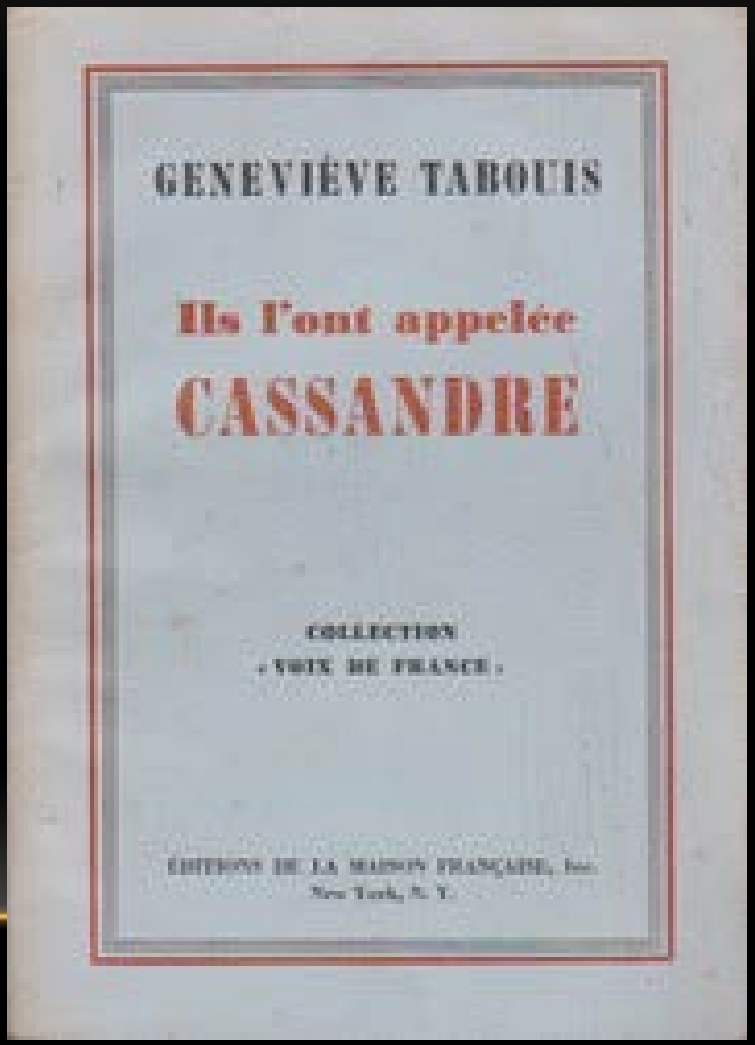

NOTRE PROCHAIN ROMAN

Suzanne Normand et " Le retour du navire "

L'Œuvre va publier en feuilleton un grand roman inédit de Suzanne Normand, *Le retour du navire*, qui traite, sous une forme extrêmement attachante, de l'émancipation sentimentale — et, subsidiairement, sociale — de la femme.

Cette question, Suzanne Normand l'avait étudiée déjà — mais sous un tout autre angle — dans l'ouvrage avec lequel elle débuta en 1927 : *Cinq femmes sur une galère* ; elle y exprimait les désirs et les hantises, les désillusions et les volontés de toute une génération. Puis elle donna plusieurs romans, *Marie-Aimée*, *L'Exigeant*, etc., dans lesquels s'affirmèrent et se développèrent ses dons d'écrivain. *La Maison de laideur et de jeunesse*, notamment, très différent de tout, raconte l'aventure d'une enfant éprise de beauté et qui, enrôlant sous la bannière d'une maison et d'une atmosphère, se jette vers un amour interdit.

Critique littéraire, Suzanne Normand a écrit sous le titre de *Rencontres* un volume composé de « portraits critiques remarquables par leur pénétration, leur finesse et leur sûreté de jugement ».

SUZANNE NORMAND
par *Pierre Gangnat*

Un roman-feuilleton de l'été 1939
Suzanne Normand, *Le retour du navire*

« De sorte que ce qu'il vit d'abord, ce fut une femme en pleurs qui l'appelait ».
L'œuvre, 24 août 1939.

LA GÉNÉRATION OUBLIÉE

Marcelle Tinayre

Suzanne Normand

Germaine Beaumont